



Fiche d'information - Évolution des coûts des médicaments

Date : 22 septembre 2023

Messages principaux

Chiffres :

- Les coûts des médicaments par personne assurée ont très fortement augmenté, de plus de 30 %, au cours des huit dernières années (environ 750 francs en 2015, contre près de 1000 francs en 2023).
- Les médicaments anticancéreux, les immunosuppresseurs et les antidiabétiques connaissent la plus forte hausse depuis des années et sont responsables de 50 % de l'augmentation des coûts en 2023. Les coûts des médicaments contre le cancer ont particulièrement progressé : les coûts par personne assurée ont plus que doublé depuis 2015 (passant de 60 à 140 francs).
- En comparaison pluriannuelle (entre 2015 et 2023), les coûts des médicaments ont augmenté plus fortement que les autres coûts de l'assurance obligatoire des soins.
- Les réexamens des médicaments (p. ex. à l'expiration de leur brevet) générant un chiffre d'affaires important n'ont permis de freiner la croissance des coûts que légèrement. Les dix médicaments ayant généré le plus gros chiffre d'affaires qui étaient concernés par une baisse de prix ont donné lieu à une diminution annuelle des coûts de 100 millions de francs en 2022 et en 2023.

**Extrapolations pour l'année 2023*

Causes de la hausse des coûts :

1. Médicaments anticancéreux : croissance simultanée des prix et des quantités

Les médicaments anticancéreux sont utilisés de plus en plus largement, sur de plus longues périodes et en combinaison avec d'autres médicaments contre le cancer. De plus, il existe désormais des traitements contre des cancers qui, jusqu'à présent, étaient presque impossibles à traiter. Pour certaines indications, le cancer est devenu une maladie chronique, tandis que les prix et les coûts par patient se sont considérablement accrus ces dernières années, entraînant une forte augmentation des coûts dans ce domaine. Les médicaments anticancéreux qui connaissent la plus forte hausse sont KEYTRUDA et DARZALEX. Le premier a généré des coûts de 177 millions de francs en 2022, soit une augmentation de 21 millions (13 %) par rapport à l'année précédente.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et italien.

2. Effet démographique

En raison du vieillissement de la population, des médicaments très chers tels qu'EYLEA (traitement oculaire contre la dégénérescence maculaire) sont de plus en plus utilisés. L'effet démographique est responsable d'environ un tiers de l'augmentation des coûts. Vu les nouvelles possibilités thérapeutiques, les personnes âgées de plus de 60 ans reçoivent des médicaments (toujours) plus coûteux, ce qui se répercute sur les coûts. En 2022, les coûts d'EYLEA se sont élevés à 177 millions de francs, soit une augmentation de 13 millions (8 %) par rapport à l'année précédente.

3. Grand nombre de nouveaux médicaments orphelins ayant des prix particulièrement élevés

Les prix très élevés exigés par l'industrie pharmaceutique pour les médicaments contre les maladies rares (« médicaments orphelins »), par exemple pour TRIKAFTA (médicament contre la fibrose kystique), contribuent aussi à la hausse des coûts, pour un nombre de patients comparativement faible. Les coûts de TRIKAFTA croissent très rapidement : ils s'élevaient déjà à 82 millions de francs en 2022, contre 36 millions l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 128 %.

4. Nouvelles autorisations de mise sur le marché

Les nouvelles autorisations influent sur la hausse des coûts (10 % de l'augmentation totale).

5. Recours encore trop fréquent aux préparations originales

Malgré l'expiration des brevets, les médicaments biologiques entraînent des coûts très élevés, car les génériques (biosimilaires) de ces traitements ne sont pas assez utilisés. Souvent, c'est encore la préparation originale qui est prescrite et choisie, notamment pour les médicaments visant à traiter les maladies rhumatismales (HUMIRA et REMICADE). En 2022, HUMIRA a généré des coûts de 139 millions de francs, soit une hausse de 5 millions (4 %) par rapport à l'année précédente.

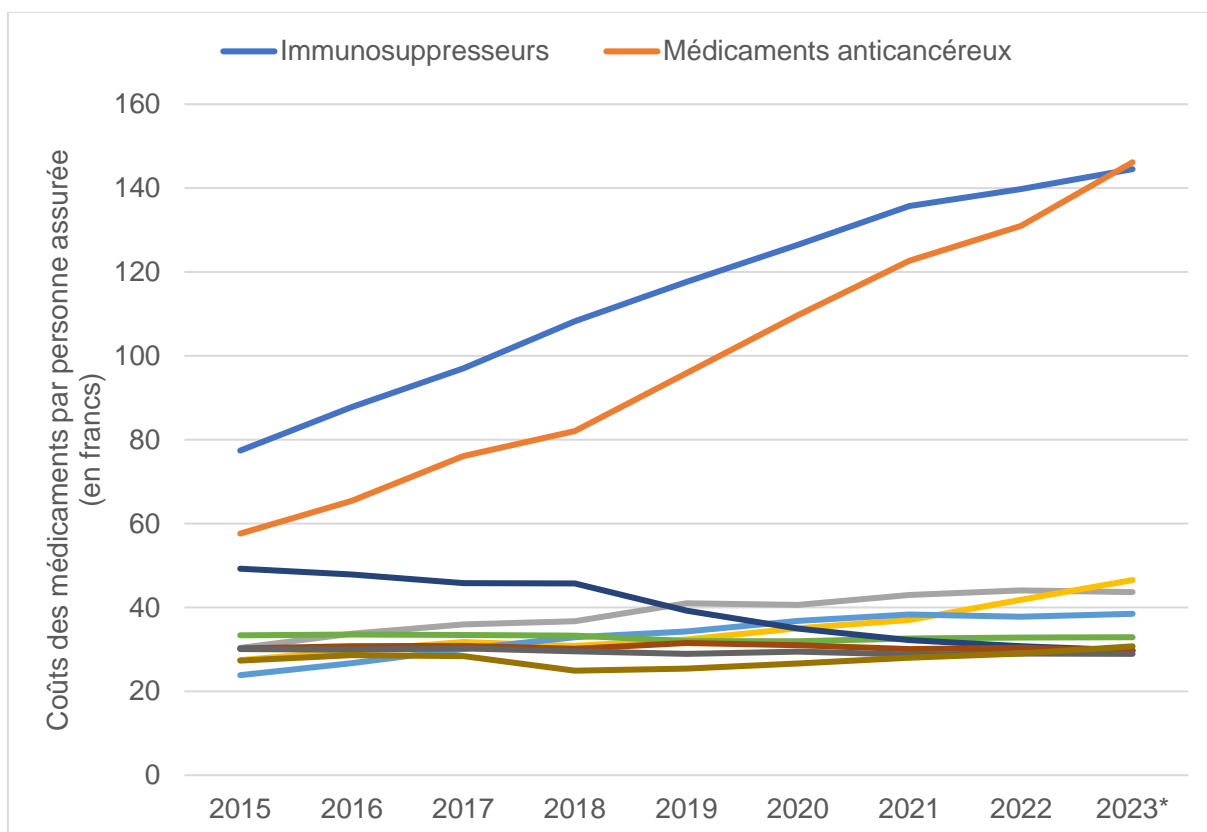
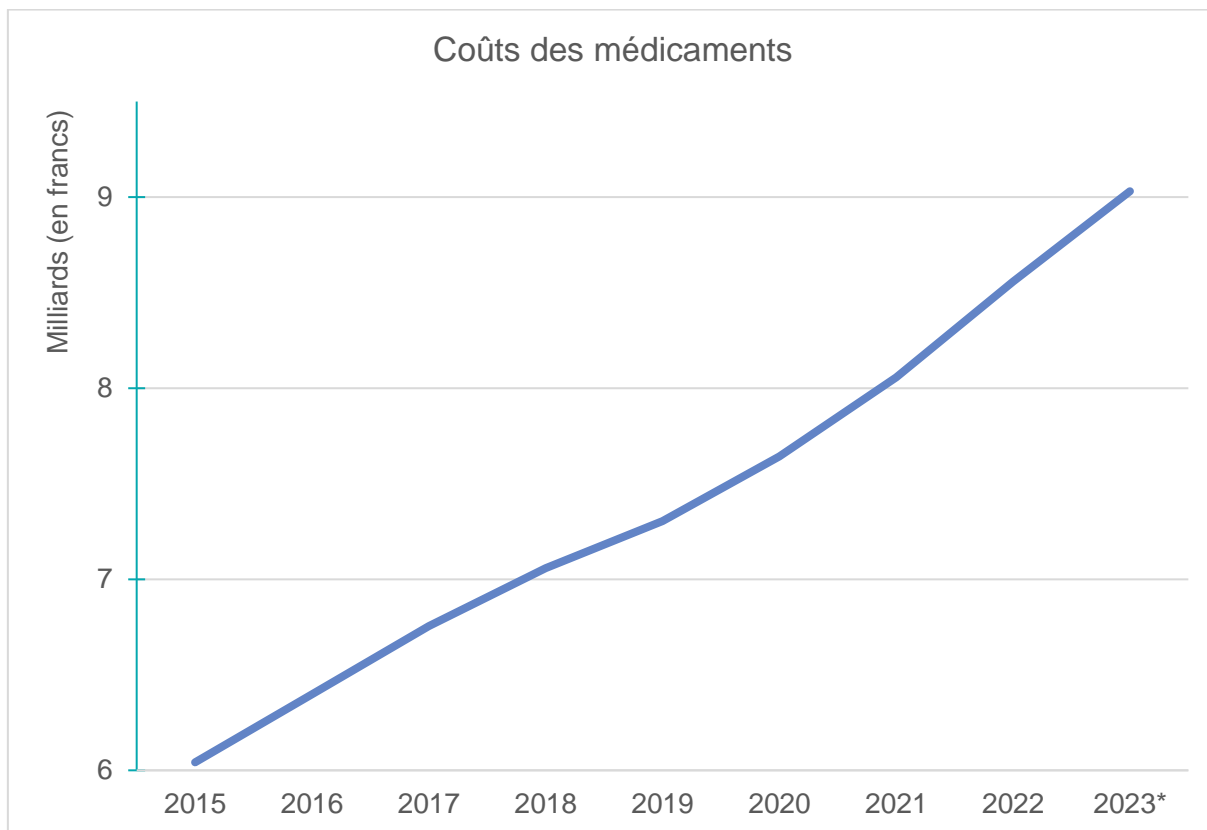
Mesures :

- **Points 1 à 4** : les modèles de prix sont une mesure importante de maîtrise des coûts qui permet de réduire l'impact financier et de fixer des restitutions (modèle de maîtrise des coûts, p. ex. rabais spécifique à partir d'un chiffre d'affaires de 10 millions de francs). Le Conseil fédéral propose de renforcer les bases légales pour les modèles de prix dans le cadre du deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts. Ce dernier est actuellement débattu au Parlement.
- **Point 5** : des mesures doivent être prises dans le cadre de la révision de l'OAMal et de l'OPAS pour encourager la remise de génériques et de biosimilaires. Dès le 1er janvier 2024, les écarts de prix entre les biosimilaires et les préparations de référence ayant le même principe actif devront être augmentés, et la remise encouragée par des adaptations de la quote-part. À l'avenir, la participation aux coûts des assurés sera bien plus élevée pour les préparations biologiques de référence coûteuses que pour les biosimilaires. Ces prochaines années, de nombreux principes actifs biologiques générant un chiffre d'affaires important perdront la protection de leur brevet, ce qui rendra cette mesure particulièrement efficace.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand, italien.

Graphiques



*Extrapolation pour l'année 2023

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
 Cette publication est également disponible en allemand, italien.